



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des Ressources Humaines
et des Moyens
Bureau du Pilotage Budgétaire,
des Moyens Logistiques et du Patrimoine

Tours, le 4 février 2019

Consultation en vue de réaliser une étude de faisabilité de la réimplantation de plusieurs directions de la préfecture et de la rénovation thermique du bâtiment A

I – Exposé des motifs

La mise en œuvre du plan préfectures nouvelle génération a entraîné de nombreux changements au sein de la préfecture d'Indre et Loire avec l'arrêt de l'accueil du public pour les missions immatriculation des véhicules et permis de conduire.

Un centre d'expertise et de ressources titres « permis de conduire » dimensionné à 40 agents a ainsi été installé au 1^{er} étage du bâtiment A, entraînant un resserrement des services, une dispersion sur plusieurs bâtiments, ainsi qu'une libération du rez-de-chaussée du bâtiment B.

En l'état actuel, deux directions importantes (direction de la citoyenneté et de la légalité et direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) sont installées dans des bâtiments différents sur plusieurs niveaux, ce qui est particulièrement préjudiciable à leur bon fonctionnement.

Une première étude a été menée courant 2018 pour confirmer la faisabilité de l'installation du bureau de l'immigration au rez-de-chaussée du bâtiment B, en lieu et place des anciens guichets « immatriculation des véhicules ».

Dans le prolongement de cette étude et dans la perspective de la mise en œuvre de la prochaine réforme « action publique 2022 », il convient de redonner une cohérence à l'implantation de l'ensemble des services de la préfecture tout en réinvestissant les espaces vacants de manière fonctionnelle. Il est également indispensable de réfléchir à la rénovation énergétique complète du bâtiment A, qui présente actuellement des rendements très mauvais dans ce domaine et compte-tenu du nombre d'agents qui, à terme, y seront installés.

II – Éléments attendus de l'étude de faisabilité

L'étude, objet de la présente consultation, a pour but d'accompagner la préfecture à faire des choix d'implantation de services pertinents et rationnels, tenant compte des espaces libérés et de la réforme « action publique 2022 ».

A. Prérequis :

1. Le scénario d'implantation du bureau de l'immigration du rez-de-chaussée du bâtiment B ayant été jugé pertinent, il devra être considéré comme postulat de départ pour compléter les autres scénarios d'implantation.

Un espace d'accueil spécifique dédié aux « mineurs non accompagnés » doit être prévu. Il doit se compléter par la mise en place d'un futur accueil commun de ce public avec le conseil départemental (service de l'ASE).

2. Cette étude devra rechercher et identifier un lieu pour créer une entrée des personnels différente de l'entrée actuelle (portillon côté rue Bernard Palissy). Actuellement, ce portillon piéton interfère sur la gestion automatisée du portail véhicule et devra être condamné pour sécuriser totalement l'accès véhicules.

3. L'étude devra intégrer systématiquement la sécurisation des différents espaces existants et/ou nouvellement créés.

4. L'élaboration des scénarios d'implantation des services devra s'accompagner d'un chiffrage sur la modernisation du bâtiment A, incluant la rénovation énergétique complète du bâti (isolation par l'extérieur et pose d'une VMC double-flux) et la modernisation des deux ascenseurs duplex.

5. Les bâtiments G (partie cabinet/bureau représentation de l'État) et H (direction des sécurités) ne sont pas concernés par la présente étude.

6. L'espace dédié au bureau du courrier au rez-de-chaussée du bâtiment A devra être conservé (le bureau du courrier devant demeurer géographiquement central par rapport aux autres services, pour des raisons d'accessibilité des agents et du public) ;

B. Attentes :

L'objectif est de confirmer la faisabilité technique et économique de la création de nouvelles surfaces de bureau au rez-de-chaussée du bâtiment A, dans les espaces laissés libres depuis le départ des guichets « permis de conduire ». Ces nouveaux espaces de bureaux pourront permettre l'accueil d'une direction en fonction des différents scénarios déclinés.

Les scénarios devront permettre de réunir sur un même plateau, ou à minima dans un seul bâtiment, les différentes directions de la préfecture, à l'exception de la DCL qui du fait de ses dimensions, de la diversité des missions exercées et du prérequis de l'installation du bureau de l'immigration au rez-de-chaussée du bâtiment B, sera nécessairement installée dans plusieurs bâtiments. Le ratio d'occupation à respecter est de 12m²/agent.

Les plans à jour seront transmis aux soumissionnaires de la consultation à leur demande, par envoi électronique sécurisé.

C. L'étude devra notamment comporter les éléments suivants :

- contraintes bâtementaires pouvant impacter le projet (murs porteurs, emplacements des ouvertures, circulation entre les bâtiments, ...)
- détermination d'une surface utile nette optimum par rapport à la surface utile brute et le nombre de postes de travail possible,
- estimation du coût des travaux en fonction des différents scénarios retenus et éléments

d'appréciation sur l'intérêt économique d'une telle opération,
- élaboration des plans relatifs aux différents scénarios étudiés.

D. Le cabinet d'architectes retenu devra :

- procéder à une visite approfondie des locaux, le service logistique de la préfecture pourra fournir toute précision utile,
- participer à une réunion, présidée par madame la secrétaire générale, avec les responsables des services concernés pour recenser leurs besoins et leurs contraintes,
- fournir un premier projet d'étude,
- exposer les options proposées à madame la préfète, madame la secrétaire générale et les responsables de service,
- à l'issue de cette réunion, fournir l'étude définitive.

Les offres financières concernant la réalisation de cette étude, accompagnées de tout document justifiant une compétence dans ce domaine, sont à adresser au plus tard le mercredi 6 mars 2019 et uniquement par voie électronique aux adresses suivantes :

→ www.marches-publics.gouv.fr

et/ou :

→ isabelle.ferrandon@indre-et-loire.gouv.fr

→ anne-sophie.guillien@indre-et-loire.gouv.fr

→ thierry.saturnin@indre-et-loire.gouv.fr

| |
|--|
| Cette étude devra être rendue au plus tard le vendredi 28 juin 2019 |
|--|

Toutes précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Mme Isabelle FERRANDON, chef du bureau du pilotage budgétaire, des moyens logistiques et du patrimoine, 02 47 33 10 85

- Mme Anne-Sophie GUILLIEN, adjointe au chef du bureau du pilotage budgétaire, des moyens logistiques et du patrimoine, 02 47 33 10 92

- M Thierry SATURNIN, chef logistique, 02.47.33.10.88.

(adresses de messagerie indiquées ci-dessus)